

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport de Dordogne

Ref : 2023-1369520

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR

Rectrice de la région académique de Nouvelle Aquitaine DRAJES Nouvelle Aquitaine Rectrice de Bordeaux DASEN de Dordogne

Localisation

PERIGUEUX, 20 rue Alfred de Musset

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 31/10/2023

Nature de l'emploi		Expérience souhaitée	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	Catégorie	Management	Télétravail possible
Non renseigné	Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	Oui	Non renseigné

Vos missions en quelques mots

· Pilotage et mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre des orientations gouvernementales dans le secteur de la jeunesse, de l'engagement, des sports et de la vie

associative.

- Élaboration de plans d'action en fonction des orientations nationales.
- Développement des partenariats stratégiques avec les différents acteurs territoriaux relevant de la jeunesse, de l'engagement, de la vie associative et des sports.
- Communication sur les enjeux et les finalités de la conduite des programmes d'action relevant de la jeunesse, de l'engagement, des sports et de la vie associative.
- Conduite et mise en place des procédures administratives pour sécuriser l'activité du service.
- Encadrement, animation du service et management des personnes qui le composent.

Profil recherché

- Compétences managériales
- Expertise dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par les structures déconcentrées du réseau académique, en particulier dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de l'engagement et de la vie associative
- Expertise dans les missions de contrôle des accueils collectifs de mineurs et des activités physiques et sportives
- Maîtrise du travail interministériel
- Capacité à piloter des projets et à assurer une conduite du changement
- Capacité d'adaptation
- Capacités relationnelles, aptitude à la communication et au dialogue social
- Disponibilité et réactivité nécessaires

Conditions particulières d'exercice

- Actions partenariales variées et représentations liées à ces partenariats
- Portage du service national universel en qualité de chef de projet départemental

Horaires atypiques et ponctuellement travail en soirée et le week-end

Connaissances

- Réglementation des accueils collectifs de mineurs et EAPS
- Diplômes non professionnels du champ JES
- Droit associatif et financements des associations

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est l'IA-DASEN de Dordogne.

Les dossiers de candidature, constitués d'un *CV*, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, uniquement par courriel, à : ce.recteur@ac-bordeaux.fr

Une copie du dossier est à adresser :

- au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) :
mpes.mobilite@education.gouv.fr
- au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE1-2) :
de1-2candidature@education.gouv.fr
- à la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) : ce.drajes@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Personne à contacter pour tout renseignement sur l'emploi à pourvoir :

Anne HOLEC, anne.holec@ac-bordeaux.fr / 06 14 95 87 15

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

Académie**

Le service est composé de 12 agents : 2 conseillers d'animation sportive, 4 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, 5 agents administratifs, 1 inspectrice chef de service.

Le service est chargé des missions relatives à la jeunesse, à l'engagement, au sport et à la vie

associative.